

COMMUNE DE VILLECHAUVE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2025

Présents : 8 Absents non excusés : 1 Absents excusés : 1 Procuration : - Date de convocation : 27/06/2025 Secrétaire de séance : Mr Galpain
--

L'An deux mil vingt-cinq, le trois juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAJOUX Alain, maire.

Présents : Mrs LAJOUX, CARCAUZON, CHÉRY, CORNET, GALPAIN, GROLLEAU, AUBERT
Mme LANDIER

Absents non excusés : Mme Delétang

Absents excusés : Mr Guérin

20/2025 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FACIL 2025– ACQUISITION MICRO TRACTEUR

Attendu que le projet d'acquisition d'un micro tracteur a été voté par délibération 19/2025 du 12 juin 2025,
Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la CATV au titre du FACIL (Fonds d'Aide Communautaire des Investissements Locaux).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Autorise Mr le maire à solliciter une aide financière au titre du FACIL 2025 auprès de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois concernant le projet dénommé ci-dessus.
- Autorise Mr le maire à signer tous les documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Autorise Mr le maire à signer la convention avec la CATV

21/2025- VILLECHAUVE COUNTRY CLUB : DEMANDE DE PRET DE SALLES -SAISON 2025/2026

Monsieur le Maire informe les membres présents du courrier en date du 12 juin 2025 de l'association « Villechauve Country Club » qui sollicite le renouvellement de prêt de la salle des fêtes à titre gracieux pour la saison 2025/2026 :

- le lundi de 17h30 à 21h00 à compter du 8 septembre 2025, pour les cours de danse, hors vacances scolaires.
- les 3^{ème} jeudi de chaque moi pour répétitions liées à des représentations dans des manifestations.

Et de disposer de la petite salle pendant les vacances scolaires pour des répétitions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- de prêter, à titre gracieux, la salle des fêtes à l'association « Villechauve Country Club » pour la saison 2025/2026 :

- le lundi de 17h30 à 21h00 à compter du 8 septembre 2025, pour les cours de danse, hors vacances scolaires.
- les 3^{ème} jeudi de chaque moi pour répétitions liées à des représentations dans des manifestations.

- de prêter, à titre gracieux la petite salle, pendant les vacances scolaires selon un calendrier fourni avant chaque période de vacances.

- d'autoriser Mr le maire à signer une convention de mise à disposition de la salle des fêtes et de la petite salle avec l'association « Villechauve Country Club »

22/2025 - PARTAGER LE YOGA : DEMANDE DE PRET DE LA SALLE DES FETES -SAISON 2025/2026

Monsieur le Maire informe les membres présents du courrier en date du 12 juin 2025 de l'association « Partager le yoga » qui sollicite le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux pour la saison 2025/2026 :
- le mercredi de 17h30 à 20h45 du 24 septembre 2025 au 17 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- de prêter, à titre gracieux, la salle des fêtes à l'association « Partager le yoga » pour la saison 2025/2026, le mercredi de 17h30 à 20h45 du 24 septembre 2025 au 17 décembre 2025.
- d'autoriser Mr le maire à signer une convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec l'association « Partager le yoga »

Questions diverses :

-Mr Lajoux indique que les membres de la commission « voirie », composée de Mr Cornet, Mr chéry et Mr Aubert, se sont réunis le 23 mai 2025. Les lieux-dits suivants ont été retenus pour un projet de remise en état de la voirie communale : les Herries, les Marottières, la Jaresserie, les Bordes, la Plouterie, le Haut Cottereau, la Foussarderie, la Touche, la Brosserie, la Petite Garionnière, le Grand Marchais, le Marais, Motteux, la Moinerie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h00
Fait à Villechauve le 3 juillet 2025.

Le Président de séance,
Alain LAJOUX

Le secrétaire de séance,
William GALPAIN



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, representing the signature of William GALPAIN.